Logo CFDT

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES La CFDT salue l’allongement du congé paternité

Revendication historique de la CFDT, l’allongement du congé de paternité porté à 28 jours pour toutes les formes de parentalité est une avancée sociale majeure.

Si la CFDT préconise à terme un congé de deux mois, tout comme le rapport des « 1000 premiers jours de l’enfant », elle salue l’étape franchie aujourd’hui. L’enjeu de l’égalité entre les femmes et les hommes passe par une meilleure répartition des tâches, une meilleure coparentalité, et une reconnaissance dans la société comme dans les entreprises de la responsabilité et l’engagement des pères.

Selon le rapport Igas sur le congé paternité, en 2016 le taux de recours global était de 67% mais de 80% pour les pères en CDI, 88% pour les fonctionnaires, 48% pour les CDD. Comme le montrent ces chiffres, trop de freins demeurent, notamment pour les pères dans les emplois précaires.

Rendre automatique pour tous la moitié de ce congé à la naissance de l’enfant est une mesure de justice, et doit permettre à chaque couple de construire ensemble un équilibre dans l’accueil de l’enfant et l’articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Tous, parents comme entreprises, nous avons y gagner.

DÉCLARATION DEJOCELYNE CABANAL ET BÉATRICE LESTIC,

SECRÉTAIRES NATIONALES DE LA CFDT

télétravail
Documents
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES La CFDT salue l’allongement du congé paternité